

Ouverture mouvementée du procès de Rabat

Le tribunal chargé de juger cinq dirigeants socialistes a dû remettre en fin d'après-midi le début de l'audience

Le procès de M^e Abderrahaim Bouabid, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), et de quatre autres membres de la direction du parti, ajourné une première fois il y a dix jours, a repris hier, dans le bruit et le tumulte. Le président du tribunal de première instance de Rabat a décidé en effet de reporter à l'après-midi la séance d'ouverture, les avocats de la défense n'ayant pas trouvé... de places assises. Lors de la reprise, les avocats de la défense, groupés en collectif, ont délibérément porté le débat sur le terrain politique en demandant que le ministre marocain des Affaires étrangères, M^e Hamed Boucetta, soit cité comme témoin. Demande qui a été rejetée par le président du tribunal. Après une ultime suspension de séance, les débats devaient se poursuivre dans la nuit.

De notre envoyé spécial à Rabat

POLICIERS agressifs, forces auxiliaires (CRS) l'arme au poing et le casque noir vissé sur la tête : le quartier populaire de l'Océan, à Rabat, où se trouve le tribunal de première instance, était bouclé hier matin, bien avant l'heure prévue pour l'ouverture du procès des cinq dirigeants de l'USFP arrêtés le 8 septembre. Les badauds, attirés par ce déploiement de forces inhabituel, et les militants de l'USFP étaient maintenus à distance respectueuse par un cordon de forces de l'ordre. Quelques-uns pourtant parvenaient à s'infiltrer et environ deux cents à se faufiler à l'intérieur du tribunal. Les observateurs et les journalistes étrangers, eux, eurent moins de chance (voir encadré).

Mais deux cents personnes, c'était encore trop. Pendant une heure, dans la bousculade générale et au milieu de gifles distribuées au hasard, j'ai vu des avocats, l'air pressé et important, leur robe noire à manches d'hermine pliée sous le bras, pénétrer dans le tribunal. Au total, 140 sont venus de tout le Maroc pour défendre Bouabid et ses co-accusés. Et c'était décidément trop de monde pour la petite salle d'audience.

Lorsque le président Bedraoui — l'allure du gros méchant mou des bandes dessinées — pénètre dans la salle, il demande aussitôt l'évacuation du public qui n'a pas trouvé de places assises et qui

s'entasse un peu partout. L'arrivée des cinq inculpés, souriants et apparemment détendus, est saluée par quelques slogans : « Libérez Bouabid ! », « Nous lutterons jusqu'à la victoire ! »

Est-ce cet accueil — sur le rythme lancinant des sourates du Coran — qui exaspère le président ? En tout cas, celui-ci insiste : « L'ordre doit être rétabli, le procès ne pourra s'ouvrir que lorsque les avocats de la défense auront trouvé une place assise. » Les avocats : « Mais, Monsieur le Président, nous sommes très bien debout... » Le ministère public intervient alors à son tour : « Cela ne peut pas durer ! »

Dans la bousculade et la cohue, la séance est remise à l'après-midi. A l'extérieur, devant le tribunal, les policiers s'agitent et réclament le passage pour le fourgon gris où, à travers les barreaux, on distingue le sourire las de M^e Bouabid, reconduit dans sa cellule de la prison de l'Aalou.

Etrange procès, étrange justice. Abderrahaim Bouabid, Mohamed Lahabi (professeur), Mohamed Lyazghi (directeur du quotidien *El Moharrir*), Forkani et El Mansour (députés) comparaissent devant un tribunal de flagrant délit, inculpés pour avoir exercé une action « tendant à troubler l'ordre, la tranquillité ou la sécurité » (dahir n° 35 datant du protectorat français). A ce titre, les

prévenus risquent entre trois mois et deux ans de prison ferme.

« Tout ceci, s'insurge un avocat, est parfaitement hypocrite. En fait, il s'agit d'un délit d'opinion. » Les pièces à conviction de cette procédure de flagrant délit ? Deux machines à écrire, une machine à ronéoter, et surtout un communiqué publié le 8 septembre et signé du bureau politique de l'USFP. Que disait ce texte de trois feuillets ? En clair, il redoutait que les décisions prises à Nairobi par l'OUA, le 25 août, et entérinées par le roi Hassan II, ne constituent une « prédisposition à la résignation, voire à l'abandon éventuel de la souveraineté marocaine sur les provinces du Sahara occidental ». Le bureau politique de l'USFP, « conscient de la gravité de

l'heure », préconisait alors que la population soit consultée par un référendum sur les décisions prises à Nairobi.

C'était là, pour le roi Hassan II, un camouflet inacceptable. Le roi, qui, dans un discours à la nation prononcé quelques jours plus tôt, avait affirmé que les décisions prises à l'OUA constituaient « une grande victoire » pour le Maroc, et qui avait à plusieurs reprises prononcé le mot « joie » — s'est senti personnellement visé par le texte de l'USFP, et a pris la mouche : quelques heures plus tard, M^e Bouabid, qui jusqu'à présent était passé à travers toutes les rafles, était amené à la prison d'Aalou. Et il retrouvait une cellule voisine de celle qu'il avait connue, en 1944, lorsqu'il fut arrêté par les Français.

L'USFP, pourtant, maintient ses soupçons à l'égard du roi : « Lorsqu'en Algérie, explique le député socialiste Laftallah Oualalou, le général de Gaulle a organisé un référendum, il l'a fait conformément aux lois françaises. Sa Majesté, elle, accepte pour notre Sahara une juridiction qui n'est pas marocaine. Par exemple, pour le référendum prévu, les électeurs pourront voter s'ils ont dix-huit ans. La loi marocaine, elle, fixe la barre à vingt et un ans. C'est

sans précédent sur le plan de la juridiction internationale. Alors, comment ne pas nous inquiéter ? »

En fait, estime-t-on pourtant dans les milieux de la gauche marocaine, le communiqué du 8 septembre n'a servi que de prétexte au pouvoir pour régler ses comptes avec l'USFP. Le contentieux entre le roi et Bouabid remonte à un an, lorsque l'USFP a menacé de quitter le Parlement après que, par référendum, la législature a été prolongée de deux ans. La prochaine rentrée parlementaire est fixée au 8 octobre, et

les quinze députés de l'USFP risquent bien de boycotter la session. Le roi a menacé, déclarant que l'USFP se mettra ainsi « hors la loi ». C'en sera fini de la belle image démocratique que, depuis 1977, Hassan II tient à donner à son régime.

Là-dessus sont venues se greffer les graves émeutes de Casablanca, réprimées par la force (six cents morts) à la suite d'un ordre de grève décrété par la CDT, syndicat affilié à l'USFP. Aujourd'hui, cent vingt militants de la CDT et de l'USFP sont en prison, condamnés à des peines allant de six mois à trois ans de détention. Bref, le procès qui s'est ouvert hier pour « délit d'opinion » marque avant tout la dégradation des relations entre le Palais et l'opposition de gauche.

Il n'est pas sûr que ce bras de fer tourne à l'avantage de l'USFP ; sarcastiques, indifférents ou inquiets, les Marocains, dans leur ensemble, savent bien que le roi, concernant le Sahara, a les mains liées et qu'il ne pourra ni reculer ni céder, à moins de perdre son trône : l'armée est là pour veiller sur la « marocanité » du Sahara et pour ne pas laisser son souverain suivre une « politique d'abandon ». Les griefs et les soupçons de l'USFP, ainsi, perdent quelque peu de leur force. Aussi, en dehors des militants de l'USFP et des intellectuels, c'est avec curiosité, mais sans passion excessive, qu'ils attendent le verdict du tribunal de Rabat.

Christian Casteran

Le matin 22/9/81

Procès de Rabat : verdict sévère attendu

Le procureur a requis la peine maximale contre Bouabid et ses quatre coïnculpés de la Gauche socialiste. Le tribunal devrait trancher dès demain

Nouvelle interruption, hier, du procès de M^e Bouabid et des quatre autres dirigeants de la Gauche socialiste marocaine, à la demande des avocats de la défense, qui ont fait valoir un changement dans les motifs de l'accusation : le procureur avait en effet estimé, lundi soir, que M^e Bouabid et ses amis, en publiant un communiqué critique pour la diplomatie menée par le roi Hassan II sur le Sahara, avait « porté atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain ».

De notre envoyé spécial à Rabat

Il y a aujourd'hui, au Maroc, un homme très ennuyé. Le président Bedraoui, magistrat au tribunal de première instance de Rabat. De toutes les juridictions marocaines, le tribunal de première instance est la plus commune, celle devant laquelle comparaissent les voleurs à la tire et les « flagrants délits ». Or voilà que depuis lundi, le président Bedraoui doit affronter le gratin des avocats venus de tout le Maroc sous les yeux de l'opinion nationale et internationale pour un procès éminemment politique dont il n'est pas maître.

Pourtant, le verdict, selon le bâtonnier Deddiki, qui représente un collectif de 140 avocats, devrait être prononcé dès jeudi après-midi. Et se révéler sévère : le procureur a requis deux ans de prison pour M^e Bouabid, chef de l'USFP, et pour quatre membres de la direction du parti, la peine maximale.

Depuis lundi soir, l'acte d'accusation a changé : il n'est plus question qu'en second lieu du dahir 35, qui punit de trois mois à deux ans de détention ceux qui « troublent l'ordre public » et en fait duquel le procureur a requis la peine maximale contre M^e Bouabid et ses amis : deux ans de prison ferme. Non, il est désormais question d'une atteinte portée contre le souverain. L'accusation a en effet fait valoir qu'en publiant son communiqué sur le Sahara, le bureau politique de l'USFP a porté atteinte au roi puisqu'il a « jeté un doute » dans l'opinion publique, pouvant ainsi susciter « le désarroi dans le pays ».

Bref, l'USFP est coupable d'avoir « porté atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain ». Et cela dépasse de beaucoup la compétence du juge Bedraoui. M^e Bouabid n'est pas d'ailleurs con-

firmé la dimension politique de ce procès lorsqu'il a affirmé : « Défendre le Sahara, c'est défendre l'ordre et la sécurité du pays. » Et l'un des avocats d'ajouter : « Ce procès est celui de la démocratie, du multipartisme et du droit d'opinion. »

A cet instant du procès, on retiendra la sévérité de la peine requise : le maximum prévu par la loi. Alors que jusqu'à l'ouverture des débats certains avocats ne cachaient pas qu'ils s'attendaient à des peines légères, avec sursis, ces mêmes avocats sont aujourd'hui convaincus que le procureur sera entendu : « Il ne pourra plus se déjuger. » Le refus des circonstances atténuantes vient renforcer ce pronostic.

Dans cette partie de poker engagée par le roi contre son opposition, plusieurs éléments viennent aujourd'hui alimenter la crainte de voir les juges prononcer une peine sévère : le palais a reçu le communiqué de l'USFP comme un défi. Critiquer le roi sur un dossier aussi sensible et aussi délicat que celui du Sahara, sur lequel justement le souverain a engagé son prestige personnel, constitue un crime de lèse-majesté. Pour le souverain, il s'agit là d'une intolérable provocation. Cet élément psychologique est de toute évidence une donnée fondamentale dans le procès en cours. L'opposition a rompu l'équilibre, a dépassé

la règle non écrite qui faisait que jusqu'à présent elle était « tolérée », mais non maîtresse du jeu. Il convient donc de la châtier sans faiblesse. Dorénavant, contre l'USFP et le palais, la guerre est ouvertement déclarée. Et le palais

estime qu'il n'est pas sans atout.

• D'abord, concernant le Sahara, il donne du sérieux à sa démarche : « Voyez, peut-il dire à l'Algérie, au Polisario, à l'OUA et aux pays occidentaux, mon opinion renâcle, ne me demandez pas l'impossible. Je suis prêt à faire des concessions, mais ne me poussez pas au-delà des limites permises. »

• Ensuite, sur le plan intérieur, voilà l'équipe dirigeante de l'USFP remise en selle avec une auréole de martyr. Si la répression s'abat sans faiblesse sur les membres du bureau politique du parti, ceux-ci verront leur image redorée vis-à-vis d'une base remuante, radicale et lassée

par tous les compromis acceptés. Vieux combattants nationalistes de la résistance au protectorat français, M^e Bouabid et ses amis incarnent la ligne modérée du parti. Le palais ne peut que voir des avantages si, après ce procès, et grâce à lui, il reprenait en main un parti qui, depuis quelques mois, a tendance à leur échapper.

• Enfin, les changements politiques survenus en France depuis le 10 mai ont quelque peu désarçonné le roi Hassan II ; celui-ci pourrait être tenté, à travers le procès de Rabat, de tester les véritables intentions du gouvernement français à son égard après que l'Elysée a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre par

l'OUA du processus diplomatique en cours sur le Sahara.

Le roi Hassan II semble prêt à payer le prix de sa fermeté envers les socialistes marocains : il est douteux que Claude Cheysson vienne comme prévu à Rabat, le 27 octobre prochain, présider la grande commission mixte franco-marocaine, si la direction du parti socialiste marocain est sous les verrous.

Reste alors une improbable grâce royale à l'occasion de l'Aïd el Kebir (fête du mouton), le 8 octobre prochain. Mais la ficelle serait un peu grosse, et personne dans les milieux proches de l'USFP ne s'attend à une issue aussi heureuse.

Christian Casteran

le matin 23/9/81

« On vous écrira »

MAITRE Gisèle Halimi, député de l'Isère, apparue PS, est venue à Rabat avec l'intention d'assister au procès de M^e Bouabid, en qualité d'observateur. Avec elle, deux autres avocats français, Mes Cocusse et Charrière-Bournazel, mandatés par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, un sénateur socialiste espagnol, un avocat américain, un observateur allemand ont fait le voyage de Rabat. Mais ni les uns ni les autres n'ont été autorisés à assister au procès. Pas davantage que les représentants de la presse internationale, refoulés sans pitié et non quelquefois sans brutalité. L'explication donnée par le ministère de la Justice aux avocats est sans appel : « Il s'agit d'une

décision politique, les étrangers n'ont pas à assister à ce procès. » Au ministère de l'Information, l'explication est plus embarrassée : « Le ministre n'est pas là, lui seul peut accrédi-ter les journalistes, on vous écrira. » Mais le résultat est le même, et les fonctionnaires marocains ont ainsi eu l'occasion de manifester leur autorité bornée.

Ces incidents — qui en disent long sur les limites de la démocratie marocaine — viennent après un échange de propos aigres-doux entre Paris et Rabat. Pour avoir « exigé » la libération de M^e Bouabid, le Parti socialiste français s'est fait vertement remettre à sa place par les autorités marocaines qui ont souligné « l'outrecuidance de cette immixtion

dans les affaires intérieures du Maroc ». Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a, quant à lui, subordonné « la poursuite des relations normales » entre la France et le Maroc à la libération des dirigeants de l'USFP. On pouvait cependant penser que le communiqué, la semaine dernière, du Quai-d'Orsay saluant les positions du roi Hassan II en faveur du référendum au Sahara et manifestant son « inquiétude » devant les prises de position de l'USFP, apaiserait le courroux des autorités chérifiennes — la décision, hier, de refouler les observateurs étrangers, avocats, parlementaires ou journalistes, risque de relancer la polémique.

Ch. C.

Le matin
22/9/81

Reprise houleuse du procès Bouabid

Manifestation de solidarité aux inculpés dans les rues de Rabat
L'accès à la salle d'audience interdite aux observateurs étrangers

Faux départ hier matin pour le procès de M^r Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'USFP, et des quatre autres membres du bureau politique, inculpés d'atteinte à l'ordre public. Devant l'ampleur du mouvement de solidarité et l'importance de la foule qui se pressait dans la salle d'audience, le procureur du roi a préféré faire évacuer la salle et reporter l'ouverture du procès à l'après-midi.

Pourtant, des mesures de sécurité draconiennes avaient été prises pour interdire, très tôt le matin, l'accès aux abords du tribunal. D'importantes forces de police bouclaient le quartier, et il fallut de longues négociations



Abderrahim Bouabid

pour que les familles des inculpés et les amis politiques venus leur apporter leur soutien soient autorisés à franchir le cordon de police, après vérification minutieuse de leur identité. Plusieurs personnes ont été interpellées, parmi lesquelles l'épouse et le fils de Mohamed Mansour, député de Casablanca (l'un des inculpés) et Tarik Kabbaj, responsable des Jeunesses de l'USFP.

Une heure avant l'ouverture, la salle d'audience était déjà archicomble et l'arrivée des cinq accusés fut

accueillie par un tonnerre d'applaudissements et de cris de solidarité. Etaient présents les 200 avocats du collectif de défense, venus de tout le pays, les membres de la commission administrative nationale et les dirigeants des fédérations de l'USFP, des responsables de la centrale syndicale CDT et de diverses associations.

Le président du tribunal, après une intervention en ce sens du procureur du roi, décidait alors, le procès ne pouvant « se dérouler normalement » en présence d'une telle affluence, de faire évacuer la salle. Ce qui fut fait *manu militari*.

Pendant ce temps, la foule qui s'était rassemblée aux alentours du tribunal commençait à défiler vers le centre-ville en demandant la libération des inculpés.

Les personnalités étrangères venues en observateurs n'ont pas été autorisées à pénétrer dans la salle d'audience, pas plus que les journalistes étrangers (exception faite des correspondants de presse accrédités à Rabat). Mme Gisèle Halimi, député socialiste de l'Isère, a même été refoulée à coups de crosse par un policier.

Un premier jour que ne dément pas la réputation que s'est faite de par le monde la « justice » d'Hassan II et qui autorise toutes les craintes sur l'issue du procès.

Celui-ci a finalement repris dans l'après-midi, presque à huis clos, seules ont été admises dans la salle les épouses des accusés.

L'humanité le 22/9/81

Le Maroc face aux échéances

Reprise du procès des cinq dirigeants socialistes

Le procès du premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.) M. Abderrahim Bouabid, et de quatre autres membres du bureau politique, reprend ce lundi 21 septembre devant le tribunal de première instance de Rabat après un renvoi d'une dizaine de jours (« le Monde » daté 13-14 septembre). Les cinq hommes sont poursuivis pour avoir critiqué, dans une déclaration du bureau politique de l'U.S.F.P., l'acceptation par le gouvernement marocain de la résolution du comité de mise en œuvre de l'O.U.A. pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Deux avocats du barreau de Paris, M^e Charrière Bournazel et M^e Cousse, mandatés par plusieurs organisations, assistent à ce procès en observateurs.

M. Pierre Joze, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, et M^e Gisèle Halimi, député de l'Isère, apparenté au P.S., seront également à Rabat pour le procès qui se déroule dans un contexte politique, économique et social décrit par notre envoyé spécial.

La fin du consensus saharien

Rabat. — « Le pouvoir arrête et juge Bouabid, chef de notre parti, qui met légitimement en garde contre certaines modalités du référendum au Sahara occidental acceptées par Hassan II au petit sommet de Nairobi fin août ; mais il laisse en prison l'ingénieur et écrivain Abraham Serfaty, le mathématicien Sion Assidor, qui, depuis le début du conflit, n'ont cessé de préconiser, comme lui aujourd'hui, une telle consultation. Nous sommes en plein arbitraire. » C'est ce que nous dit un député de l'Union socialiste des forces populaires, tandis que nous roulons dans les rues paisibles de la capitale, où il nous montre les forces de police qui surveillent le siège du parti et celui de la Confédération démocratique du travail.

Un autre dirigeant ajoute : « Le roi veut faire au Sahara ce que de Gaulle a fait en Algérie. Mais l'Algérie n'était pas française alors que notre Sahara est marocain ; on ne peut se prétendre de Gaulle quand on est Pétain ! » C'est une façon de reprendre, de façon plus imagée et plus explicite, les termes du communiqué du bureau politique de

l'U.S.F.P. dénonçant chez les gouvernants la « prédisposition à la résignation, voire même à l'abandon... des provinces sahariennes », qui a entraîné l'arrestation de cinq de ses membres (1), dont deux députés bénéficiant de l'immunité parlementaire, qui devaient comparaître ce lundi 21 septembre devant le tribunal de première instance de Rabat.

Les partis de la majorité — l'Istiqlal de M. M'Hamed Boucetta, le Rassemblement national des indépendants de M. Ahmed Osman, les démocrates indépendants nés d'une scission du R.N.I., le Mouvement populaire de M. Mahjoub Aherdane, à dominante berbère — ont réagi avec vivacité. « L'U.S.F.P. a commis un crime de lèse-majesté et de trahison, ce qui revient au même. Elle n'a pas le monopole du patriotisme et ne doit pas oublier qu'Hassan II, alors qu'il n'était que prince héritier, a été exilé avec son père Mohammed V à Madagascar », nous a déclaré M. Aherdane, premier ministre par intérim.

Une « cinquième colonne »

M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre du tourisme et directeur des quotidiens le *Matin du Sahara* et *Maroc soir*, que l'on dit appartenir à la tendance « dure » de l'entourage du souverain, a publié un éditorial intitulé « Démocratisation, démobilisation, désacralisation et démagogie », qui est un véritable réquisitoire. Il reproche notamment aux socialistes marocains d'agir « comme une cinquième colonne travaillant contre la nation et décidée d'en saper les fondements ». Et de conclure de façon quelque peu méprisante : « Le véritable objectif de ces gens-là, c'est le régime et les institutions, et le Sahara n'est qu'un prétexte ; le régime a le droit et même le devoir de se défendre... (contre) la subversion. »

Qu'il s'agisse des choix économiques, sociaux et culturels, des orientations de politique étrangère ou des revendications territoriales du royaume concernant la Mauritanie (dont Rabat a finalement reconnu l'indépendance en 1969 après dix ans de chicanes juridiques) et le Sahara occidental, le Palais et l'opposition n'ont cessé depuis un quart de siècle de défendre deux stratégies radicalement différentes en dépit des rapprochements tactiques ou occasionnels. Aujourd'hui, le fer de lance de cette opposition est l'U.S.F.P. née d'un éclatement de l'Istiqlal en 1959, puis, en 1972, d'une scission de l'Union nationale des forces populaires, également bien affaiblie. Quant au parti du progrès et du socialisme (communiste), dont les effectifs sont faibles, il agit avec une certaine prudence pour éviter le retour aux longues années de clandestinité et d'interdiction qui lui avaient été imposées par le pouvoir.

Le passé éclaire le débat actuel et est intimement lié à l'épreuve de force qui oppose le monarque aux socialistes marocains. En 1953-1954, explique l'U.S.F.P. (2), s'étaient constituées deux armées de libération, l'une au nord ayant pour tâche le harcèlement des garnisons françaises, l'autre au sud, « dans le Maroc méridional, à Sakhiet-Hamra et Tindouf », dont l'objectif était de libérer le Sahara sous domination espagnole. Un an après l'accession du Maroc à l'indépendance,

le 3 mars 1956, cette deuxième armée, « dont les effectifs variaient entre six mille et dix mille hommes, était constituée de combattants sahraouis recrutés au Sahara même », déferle jusqu'à Atar au centre de la Mauritanie, sous administration française, et refoule au passage les Espagnols, qui se cramponnent désespérément à El Aïoun et à Dakhla (Villa-Cisneros), prêts à embarquer.

A la fin de 1957, en pleine guerre d'Algérie, était mis au point le « plan Ouragan » qui confiait aux troupes espagnoles la « mission Teide » et aux Français la célèbre « opération Ecouvillon ». L'attaque, déclenchée par le général Burgouid le 10 février 1958 — le jour même où l'aviation française bombardait, en Tunisie, Sakhiet-Sidi-Youssef, où étaient concentrés des dépôts de l'A.L.N. algérienne, souligne l'U.S.F.P. — pouvait permettre de restituer le territoire aux Espagnols.

L'Istiqlal à l'époque (et depuis l'U.S.F.P.) avait reproché à Mohammed V d'avoir profité des circonstances pour désarmer puis dissoudre cette armée de libération marocaine dans laquelle il voyait une menace pour le Trône (3). Les socialistes marocains font grief au monarque d'avoir donné la priorité à la défense de la dynastie plutôt que d'encourager une « guerre populaire » de type algérien, qui aurait restauré l'intégrité territoriale du pays, non seulement par la récupération du Sahara occidental, mais aussi par celle des présides espagnols de Ceuta et Melilla.

Ils font un reproche analogue à Hassan II, considérant qu'il a consacré les premières années de son règne — son père est mort en 1961 — à consolider son pouvoir en cherchant à « domestiquer » les partis et à limiter la démocratie. Ils estiment que la répression qui suivit les émeutes qui avaient ensanglanté Casablanca une première fois, en 1965, s'est abattue plus particulièrement sur les enfants des combattants de l'armée de libération qui militaient alors dans les rangs de l'opposition et qui prônaient à leur tour la libération du Sahara occidental. « S'ils n'avaient pas été déçus par le roi, ils n'auraient pas quitté le Maroc pour aller former les cadres du Front de libération du Sahara, qui donna naissance au Front Polisario le 10 mai 1973 », nous a dit un dirigeant de l'U.S.F.P.





Les « partis du roi » font l'analyse inverse. Ils soulignent que le souverain est le lien qui maintient la cohésion entre les différents groupes ethniques et sociaux formant l'empire chérifien, que, dès lors, la défense de la monarchie est prioritaire puisque sa disparition risquerait de provoquer l'éclatement de la nation. Ils notent aussi que le Maroc n'avait pas les moyens de résister à l'alliance de Paris et de Madrid, que ce soit lors de la guerre du Rif, qui se

termina par la reddition, en 1926, d'Abdel Krim El Kattabi, ou, trente ans plus tard, lors de l'opération Ecouvillon, et que, en conséquence, le monarque, soucieux d'épargner le sang de son peuple, a cherché à obtenir par la diplomatie ce qu'il ne pouvait arracher par la force.

Ainsi l'Espagne a-t-elle restitué au Maroc la zone de Tarfaya en avril 1958 et celle d'Ifni en 1969 tandis que les accords de Madrid, en novembre 1975, consacraient le partage du Sahara occidental avec la Mauritanie. « Cette solution pacifique aurait prévalu si l'Algérie, qui, en 1974, avait donné sa bénédiction à l'entente entre Hassan II et le président Ould Daddah, n'avait, un an plus tard, apporté un soutien inconditionnel au Polisario », expliquent les conseillers du roi.

La majorité souligne que Hassan II entend entrer dans l'histoire comme le « réunificateur du Royaume » — titre que la presse officielle lui donne de plus en plus souvent, alors qu'elle appelait Mohammed V le « libérateur » — et elle a naturellement tendance à additionner les points positifs, quitte à gommer les autres. Elle note que, face à une situation qui s'était considérablement dégradée entre 1976 et 1979, le roi l'a nettement redressée, et d'abord sur le plan militaire. Depuis les tentatives de coup d'Etat, en 1971 et 1972, il a épuré et réorganisé l'armée dont les effectifs sont passés de 70 000 hommes en 1975 à environ 180 000 actuellement, bien qu'officiellement on s'en tienne au chiffre de 150 000.

Cette armée, dont il s'est assuré la fidélité, a aussi meilleur moral depuis qu'elle a construit le « mur » qui protège le triangle utile El Aioun — Smara — Bou-Craa. Par ailleurs ce redressement est aussi sensible sur le plan diplomatique où le souverain a bloqué l'admission à l'O.U.A. de la République arabe sahraouie démocratique reconnue par cinquante Etats, dont vingt-six africains. Le roi peut également faire valoir que les réalisations économiques et sociales, en particulier à El Aioun et à Smara, et l'élection, le 21 août, d'un conseil consultatif sahraoui chargé de préserver la personnalité du territoire et de ses habitants, sont susceptibles d'inciter une majorité d'électeurs à voter en faveur du rattachement au Maroc. Enfin, le président Chadli ayant confié, dit-on, à M. Claude Cheysson qu'il ne verrait pas d'inconvénients à ce que le Sahara occidental devienne une province autonome marocaine, à condition qu'ait lieu le référendum, on exprime le souhait, à Rabat, qu'Alger jouera le jeu sincèrement.

L'U.S.P. ne partage pas cet optimisme. Elle estime que la dernière résolution de l'O.U.A. contient des clauses qui vont à l'encontre de la souveraineté et de la Constitution du Maroc en accordant, par exemple, le droit de vote à dix-huit ans, alors qu'il est fixé à vingt et un ans dans le royaume, et en imposant une administration intérimaire qui, souligne-t-elle, « organisera le référendum, établira et contrôlera les listes électorales, veillera au déroulement du scrutin et proclamera finalement les résultats ».

Les dirigeants socialistes doutent également que l'Algérie puisse admettre une défaite politique du Front Polisario et pensent qu'elle fera tout pour la prévenir. Nombre d'entre eux s'interrogent sur ce qui adviendrait au cas où le « oui » à l'indépendance viendrait à l'emporter. L'armée « frustrée de sa victoire » ne serait-elle pas tentée par un putsch ? Redoutant une telle perspective, les socialistes soulignent que le Palais aurait dû « faire

l'économie » de l'arrestation des dirigeants de leur parti, évitant ainsi de porter un coup à la démocratie, et s'appuyer sur le communiqué du bureau politique pour limiter les concessions réclamées par l'O.U.A. Les socialistes précisent toutefois que le roi a demandé à plusieurs chefs d'Etats amis de lui écrire pour le presser d'accepter le référendum et ils se demandent si, après avoir fait l'unanimité autour de sa personne pendant six ans, il n'envisage pas maintenant de « lâcher » le Sahara pour faire face à la crise économique et sociale en muselant les opposants.

Le Palais, de son côté, accuse l'opposition d'avoir terni depuis vingt-cinq ans l'image du Maroc à l'étranger en dénonçant systématiquement le caractère autocratique prêté à la monarchie. Il reproche plus particulièrement à l'U.S.F.P. et à la C.D.T. d'avoir rompu le consensus national en ordonnant la grève générale du 20 juin qui a dégénéré en émeutes à Casablanca, ce qui ne pouvait qu'embarrasser le roi à la veille de son départ pour le sommet de Nairobi où il allait jouer une partie difficile.

Les dirigeants socialistes soutiennent évidemment la thèse inverse. « Le peuple marocain, nous a dit

l'un d'eux, veut à la fois conserver ses provinces sahraouies et redresser la situation intérieure, à condition que le Palais procède à des réformes de structures qui supposent la poursuite de la démocratisation. Comme cela est contraire à l'esprit et aux intérêts du régime, ce dernier a préféré rompre le consensus national en déclenchant la répression après le 20 juin et en arrêtant maintenant cinq membres du bureau politique. »

(1) MM. Abderahim Bouabid, premier secrétaire, Mohamed Mansour, député de Casablanca, Mohamed Elyazghi, député de Kenitra et directeur du journal *El Mouharrir* suspendu depuis le 20 juin, Mohamed Labhabi, universitaire, Mohamed Forkani, journaliste et écrivain, M. Mehdi Alaoui et Abderrahmane Youssoufi, responsables des relations internationales, se trouvent actuellement à l'étranger et M. Benjelloun

était en vacances. Un neuvième membre, M. Abed El Jabri, est en congé de longue durée pour raisons de santé.

(2) *Toute la vérité sur le conflit opposant les gouvernants de l'Algérie au peuple marocain*. Dossiers et documents, éditions de l'U.S.F.P., Rabat 1979.

(3) Cf. Medhi Ben Barka. *Options révolutionnaires au Maroc*. Editions Maspero, Paris 1966.

Le monde
22 19 181

Le Maroc face aux échéances

II. - LE BOUILLONNEMENT SOCIAL

Le procès intenté à M. Abderrahim Bouabid et aux principaux dirigeants de l'U.S.F.P. se fonde sur une fin du consensus saharien. En effet, le parti socialiste marocain se voit reprocher d'avoir dénoncé « la prédisposition à la résignation, voire à l'abandon des provinces sahariennes ». Plus généralement, le Palais fait grief à l'opposition de ternir l'image du pays et d'avoir, avec l'Union démocratique du travail, organisé la grève générale du 20 juin qui dégénéra en émeutes (le Monde du 22 septembre).

Rabat. — « Depuis six ans, la guerre du Sahara a accéléré le changement souterrain qui était en train de se produire dans la société marocaine. La terrible sécheresse qui s'est abattue cette année sur le pays n'a fait qu'accroître le phénomène. Pourtant le pouvoir agit comme si de rien n'était. Tout le monde est d'accord pour constater la crise, mais il y a un décalage entre le discours et la réalité. On dit qu'il faut réformer, mais on se garde de le faire. On a parlé d'une réforme fiscale, mais elle n'a pas vu le jour ; d'une charte de l'éducation nationale, mais elle a avorté ; d'une réforme foncière, mais la concentration de plus en plus forte des terres aggrave l'exode rural. On a parlé d'industrialisation, mais l'ambitieux plan de complexe sidérurgique de Nador n'accouchera que d'un laminoir... »

Assis dans un jardin au milieu des jasmins et des bougainvillées, à l'abri des oreilles indiscretes, le dirigeant de l'U.S.F.P. qui brosse cette fresque demande à garder l'anonymat « en raison des circonstances ». Il admet pourtant que la démocratisation de la politique amorcée avec les élections législatives de 1977 avait instauré

une certaine confiance, créé un climat propice au renouveau culturel et soulevé bien des espoirs. Il rappelle aussi qu'à l'été 1978, Hassan II avait prononcé un vigoureux discours critique à l'égard de la bourgeoisie et du gouvernement que n'eût pas renié un chef de l'opposition. Mais commente-t-il : « Il nous manque deux points essentiels, une stratégie d'ensemble et le suivi. »

Notre interlocuteur reconnaît aussi que le roi a donné l'impulsion à la construction d'un important réseau de barrages — l'opposition en avait alors critiqué les modalités, — à la culture de la betterave, pour assurer au pays 50 % de sa consommation de sucre, et à la création d'industries de pointe pour la mise en valeur des phosphates. Il déplore toutefois qu'il s'agisse là d'« actions isolées » ne s'inscrivant pas dans un plan global et concerté. Les socialistes reprochent au Plan d'avoir donné la priorité à l'agriculture jusqu'en 1973-1974, mais à une agriculture tournée vers les exportations alors qu'il aurait fallu consacrer une plus grande part à la culture vivrière pour nourrir les Marocains. En outre,

le tourisme, trop luxueux, n'est pas parvenu à devenir un facteur de développement : le Maroc avec ses 22 millions d'habitants reçoit environ 1,2 million de touristes alors que la Tunisie en accueille deux fois plus avec une population quatre fois moindre. Certes, le troisième plan 1973-1977 ambitieux et volontariste avait commencé à corriger ses orientations et à favoriser l'industrialisation, mais les résultats ont été insuffisants et décevants. Pourquoi ? La majorité admet les faits mais accuse l'U.S.F.P. de « saboter » les réformes et de cultiver l'agitation ouvrière. Les socialistes font évidemment une analyse radicalement différente.

Une industrialisation bloquée

« Si la classe ouvrière est numériquement faible, c'est parce que l'industrialisation est bloquée depuis vingt-cinq ans (1) », écrit M. Habib El Malki, responsable de l'enseignement des sciences économiques à l'université de Rabat et membre de la commission administrative de l'U.S.F.P. Le fait est qu'en 1955 l'Union marocaine du travail était le premier syndicat d'Afrique avec six cent cinquante mille adhérents représentant 20 % de la population active alors qu'au-

jourd'hui les ouvriers de l'industrie ne représentent que 14 % de celle-ci. Cela tient, selon M. El Malki, à ce que le régime qui tire sa force du monde rural, « se méfie de l'industrialisation accoucheuse de bouleversements structurels économiques et sociaux, donc politiques ».

Alors que le bouillonnement social se manifeste depuis longtemps, comme l'a démontré l'explosion du 20 juin à Casablanca, la bourgeoisie d'affaires n'a

guère modifié ses habitudes : elle bénéficie de l'aide de l'Etat et réalise de fabuleux profits sans s'engager réellement dans le processus de développement. A l'industrialisation, elle préfère l'import-export et la spéculation immobilière.

Quant aux gros propriétaires fonciers, ils provoquent, par un excès de concentration des terres, l'exode annuel de cent vingt mille ruraux représentant un taux d'urbanisation de 5 % par an. Mais c'est là une urbanisation de surface qui se traduit par le déracinement, le parasitisme et la misère dont témoigne la prolifération des bidonvilles. Le salaire minimum vital est fixé à 500 dirhams (2) par mois, mais beaucoup de patrons ne le respectent pas et le ressort d'une étude de la Banque mondiale qu'il existe aujourd'hui huit à neuf millions de « pauvres absolus » au Maroc qui vivent en dessous du minimum fixé par les critères internationaux.

Depuis deux ans, les clignotants n'ont pas cessé de s'allumer. Ainsi le mécontentement, qui s'était traduit en 1980 par sept cent soixante mille journées de grève (30 % de plus qu'en

1979), a débouché cette année sur les émeutes de Casablanca. Au cours du premier semestre, l'inflation a atteint, selon l'indice officiel, 8,1 % ; ce qui représentera 16 % à 20 % en décembre. Le déficit commercial a été, pendant la même période, de 5,2 milliards de dirhams contre 3,5 au cours des six premiers mois de 1980. La sécheresse a accru de 76 % le taux des importations de produits alimentaires, qui atteignent 2,5 milliards de Dh contre 1,4, l'an dernier. Enfin, les réserves en devises ont diminué de 30 % entre décembre 1980 et juin 1981 ; elles représentent dix-sept jours seulement d'importations alors que la norme est de quatre-vingt-dix jours. Le plan d'austérité 1978-1980 a entraîné une baisse substantielle des investissements.

le malaise de la jeunesse

A ces problèmes s'ajoutent ceux d'une jeunesse qui n'a pas connu l'enthousiasme de la lutte pour l'indépendance et a le sentiment d'être condamnée à végéter. En plus des difficultés quotidiennes, elle éprouve celles qui découlent de l'environnement culturel. Faute de moyens financiers et humains suffisants, l'arabisation entreprise hâtivement a été mal faite et le niveau des études s'en ressent. En outre, les berbérophones — plus de 50 % de la population — doivent apprendre en plus de leur langue maternelle l'arabe dialectal pour communiquer avec leurs compatriotes, l'arabe classique qu'on leur enseigne à l'école et le français, souvent indispensable pour obtenir un travail bien rémunéré.

Désabusée, amère ou contestataire, cette jeunesse pèse sur le pouvoir et sur les formations politiques. Elle ne se reconnaît plus dans ses élites, et souvent elle les recuse au point que des ministres craignent qu'elle ne menace un jour la stabilité du pays. La façon dont s'est déroulé le dix-septième congrès de l'Union nationale des étudiants marocains illustre ce malaise. Réuni à Rabat, le 22 août, pour quarante-huit heures, il ne s'est terminé que le 5 septembre dans la plus grande confusion. (le Monde daté 30-31 août.)

La contestation se retrouve à la base de l'U.S.F.P. et dans les syndicats qui connaissent eux aussi des mutations. Si l'Istiqlal a rajeuni ses cadres, en revanche, l'Union générale des travailleurs marocains, qui en est proche, a du mal à recruter. Aux prises avec les difficultés quotidiennes, les travailleurs sont moins sensibles aux slogans du grand parti nationaliste qui modère ses revendications depuis qu'il est au pouvoir. Devenue de plus en plus réformatrice, l'U.M.T. a vu fondre

ses effectifs qui seraient, dit-on, inférieurs à deux cent mille. En revanche, la dernière née des organisations, la Confédération démocratique du travail, proche de l'U.S.F.P., a prouvé, dans les multiples actions qui ont culminé dans la grève générale du 20 juin, qu'elle est en passe — si ce n'est déjà fait — de devenir le premier syndicat du pays.

L'U.S.F.P. considère que l'industrialisation est un processus dépendant d'une nouvelle redistribution des revenus. Elle propose une politique globale qui recentrerait le développement sur le Maroc, renforcerait la fiscalité et étendrait le marché intérieur pour réduire le chômage. La C.D.T. qui répercute ce mot d'ordre a certes été débordée le 20 juin à Casablanca mais cela prouve aussi son audience. En publiant son communiqué sur le conflit saharien, le bureau de l'U.S.F.P. a-t-il voulu prendre date devant l'histoire ou a-t-il aussi voulu faire un nouveau test de sa popularité ? Il semble en tout cas décidé à résister : les quatorze députés socialistes qui estiment illégale la prolongation du mandat de l'Assemblée — dont la rentrée est fixée au 9 octobre — auraient décidé de démissionner, non pas collectivement sur l'injonction de leur parti, mais individuellement, en tant que représentants du peuple.

On peut se demander si l'épreuve de force engagée entre le Palais et l'U.S.F.P., principale force de l'opposition, se limite au « défit à l'autorité du roi » qu'aurait constitué le communiqué sur le Sahara ou si elle n'a pas pour véritable cause le projet de société socialiste.

FIN

(1) L'industrie implique une autre équation politique, in *Lamalit*, Casablanca, juin 1981.

(2) Un dh. = 1,08 F.

Le nouveau culturel est-il menacé ?

Rabat. — De nombreux intellectuels marocains sont inquiets. Ils se demandent si le nouveau culturel qui s'est produit depuis trois ou quatre ans ne sera pas menacé par les tensions politiques actuelles. Un des phénomènes marquants, selon les enseignants membres de l'U.S.F.P., est le fait que presque toutes les grandes facultés se sont dotées d'une revue bilingue et qu'elles organisent des colloques annuels.

Ainsi, la faculté des lettres de Rabat a-t-elle consacré trois rencontres au philosophe El Farbi, commentateur d'Aristote, à l'historien et sociologue Ibn Khaldoun et à la linguistique. La faculté de droit s'est penchée sur le droit de la mer et la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales a publié l'an dernier les actes d'un séminaire fort instructif consacré aux « problématiques de la transition ».

A part deux revues purement littéraire — celle de l'Union des écrivains marocains et *Aqlam* (les Plumes) qui s'intéressent au monde arabe, les autres publications se consacrent à la culture au sens large du terme

(problèmes de civilisation, économie, société et même politique). Une des plus anciennes est *Lamalit* (1966) et la dernière née, au début de l'été, est *El Badil* (l'Alternative) qui publie un entretien avec le théoricien Abdallah Laroui sur les rapports entre la culture et la situation au Maroc. Il faut ajouter *Al Assas* (les Fondements), *Al Machrou* (le Projet), revue de réflexion et d'analyse de l'U.S.F.F., dont le premier numéro a paru fin 1980 et *Al Rissala* (la Lettre), qui joue le même rôle, mais pour le parti nationaliste Istiqlal.

Fait notable également : l'apparition de bonnes maisons d'éditions — c'était jusqu'à tout récemment une des grandes lacunes du Maroc, — en particulier la Société marocaine des éditeurs réunis dirigée par l'écrivain Abdeikebir Khatibi, qui a publié entre autres *Etudes d'histoire marocaine* de Germain Ayache, *Propos d'économie marocaine* de F. Oualalou, *Etat et paysans* de Paul Pascon, tous ouvrages d'excellente qualité. On peut citer aussi les toutes récentes Editions maghrébines et les éditions Stouky qui ont révélé de jeunes poètes et des dessinateurs.

L'activité berbère

L'activité n'est pas moins intense du côté des Berbères, qui publient régulièrement depuis dix-huit mois la revue *Amazigh*, dirigée par M. Mahjoub Ahardane, ministre des P.T.T. et premier ministre par intérim. C'est lui, aussi, qui a présidé la commission pour la sauvegarde des arts et de l'expression populaires, constituée par Hassan II, à l'époque où éclataient en Algérie les émeutes de Tizi-Ouzou, au printemps 1980. Plusieurs propositions faites par la commission ont été approuvées en conseil de gouvernement et devraient faire prochainement l'objet d'un *dahir* (décret royal).

Un Institut national des arts et expressions populaires, dont le statut est assimilé à celui des universités, va être créé. Il disposera d'un centre de création et d'animation à la citadelle des Oudaïas, dans le vieux Rabat, et d'un lieu de rencontre à l'ancien monastère des bénédictins de Toulimline près d'Azrou, qui devra, au préalable, être restauré. Enfin, M. Ahardane nous a indiqué que le projet concernant l'Institut de recherche et d'études de la langue berbère doit être soumis à un prochain conseil des ministres après avoir été approuvé par un conseil de gouvernement. — P. B.

le monde du 23/1981

Effervescence au procès de Rabat

Les observateurs étrangers n'ont pas pu pénétrer dans la salle d'audience

L'atmosphère survoltée des grands jours régnait hier autour du tribunal de première instance de Rabat : éléments casqués des compagnies mobiles d'intervention, slogans, dispersions, interpellations...

Plusieurs centaines de personnes rassemblées très tôt lundi matin ont lancé une véritable ovation au passage du fourgon cellulaire amenant Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'union socialiste des forces populaires (USFP), et quatre autres membres du bureau politique du parti.

A l'intérieur de la salle d'audience, les familles des accusés et les militants autorisés à entrer, ont salué les cinq dirigeants socialistes par des slogans et des applaudissements sans fin. Jugeant la salle trop pleine, le président a préféré reporter la séance à l'après-midi, et a fait évacuer manu militari.

La reprise du procès des dirigeants socialistes marocains, détenus depuis deux semaines et accusés d'« atteinte à l'ordre public », a été marquée par le soutien massif apporté à Maître Bouabid par l'appareil du parti. Tous les membres encore en liberté de la commission administrative de l'USFP, ses secrétaires régionaux et élus municipaux, ainsi que des syndicalistes de la Confédération démocratique du travail (CDT), s'étaient déplacés au petit tribunal d'un faubourg de Rabat pour manifester leur solidarité. Cette présence, ainsi que les motions de soutien de fédérations de l'USFP, réduit les espoirs du Roi Hassan II de voir les militants socialistes se désolidariser du communiqué controversé publié par le bureau politique de l'USFP sur le Sahara occidental et qui a provoqué la vague de répression.

La solidarité internationale envers les socialistes marocains, au delà des divergences sur l'affaire du Sahara, s'est également manifestée, mais s'est heurtée à l'intransigeance des autorités. Gisèle Halimi, député apparenté socialiste espagnol, et trois avocats mandatés par des organisations de défense des droits de l'homme, n'ont pu pénétrer dans la salle d'audience. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Pierre Joxe, subira sans doute le même sort à son arrivée à Rabat ce matin.

C'est la prise de position de l'USFP critiquant les concessions faites par Hassan II sur les modalités d'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara ex-espagnol, qui a provoqué la fureur du souverain chérifien. Les mots de « trahison » ou de « démagogie » ont afflué sur les dirigeants socialistes, accusés d'avoir brisé le front national qui existait sur la question. L'impopularité parmi les « partis frères » de l'USFP à l'étranger de sa position considérant le Sahara, comme marocain, a fait croire au Roi qu'il pourrait impunément casser les reins de la formation socialiste.

Dans son premier interrogatoire après son arrestation, dans la nuit du 8 au 9 septembre, Maître Bouabid a assumé l'entière responsabilité de ce communiqué. Dans le procès verbal de cet interrogatoire, dont une copie est parvenue, de Rabat, à *Libération*, le premier secrétaire de l'USFP réaffirme les réserves et interrogations suscitées par les résolutions du comité de mise en œuvre de l'organisation de l'unité africaine (OUA) pour un référendum au Sahara occidental.

« Je persiste à faire part de mon inquiétude quant aux résolutions de Nairobi 2, particulièrement au sujet des pouvoirs conférés à l'administration intérimaire qui, renforcée par des forces de sécurité, va veiller à l'établissement des listes d'électeurs, au dépouillement des bulletins de vote et à la proclamation finale des résultats du référendum » (...)

« Nous ne nous opposons pas à priori au référendum, au vu des positions prises par certains partis socialistes en Afrique et en Europe, nous posons nos conditions à savoir que l'administration intérimaire ne soit pas investie des pleins pouvoirs et qu'elle ne se substitue pas à l'appareil administratif marocain ».

Cette position, qui, Maître Bouabid le souligne lui-même, ne fait pas l'unanimité parmi les groupes opposés à la politique d'Hassan II à l'étranger, n'a pas empêché la solidarité de jouer à plein. A Paris, les comités de lutte contre la répression au Maroc ont souhaité hier que le gouvernement français « rompe son silence » sur les événements de Rabat, « faute de quoi le maintien des accords de coopération constituerait comme sous les gouvernements précédents la volonté d'un soutien politique au régime d'Hassan II ».

Les comités rappellent l'état de la répression au Maroc : « 400 disparus dont certains depuis dix ans, 150 prisonniers d'opinion détenus depuis neuf ans, sept ans, ou cinq ans, un nombre encore difficile à préciser de condamnés récents, pratique systématique de la torture », etc...

Pierre HASKI

libération 22/9/81

Au Maroc

Le procureur a requis la peine maximum contre M^e Bouabid et les autres dirigeants socialistes

Le procès de cinq membres du bureau politique de l'U.S.F.P. devait reprendre, ce mardi matin 22 septembre. Lundi soir, le ministre public ayant déclaré que les accusés avaient « porté atteinte à l'attachement au souverain », la défense avait demandé un ajournement du procès pour revoir son dossier, ce grief n'ayant pas été invoqué jusqu'ici. Le président a repoussé cette requête.

Rabat (Reuter, A.F.P.). — Le ministère public a refusé, lundi 21 septembre, les circonstances atténuantes, et a requis la peine maximum — deux ans de prison et une amende de 5 000 dirhams (1) — contre les cinq membres du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires dont M. Abderrahim Bouabid, son premier secrétaire (*le Monde* du 22 septembre). Ils sont accusés de « trouble de l'ordre public » pour avoir publié un communiqué critiquant l'acceptation par le Maroc de certaines résolutions de l'O.U.A. par un règlement au Sahara occidental.

La reprise du procès devait avoir lieu lundi matin au tribunal de première instance de Rabat. Très tôt le matin, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant le bâtiment tandis que, malgré un sévère filtrage, les familles des accusés et des militants ont rempli la salle et longuement applaudi les prévenus.

Estimant que les débats ne pouvaient s'ouvrir tant que les dizaines d'avocats que comporte la défense n'auraient pas trouvé de places assises et ne parvenant pas à faire évacuer la petite salle comble, le nouveau président du tribunal (2), M. Mohamed Badraoui, avait ajourné le procès à l'après-midi.

Parallèlement, les observateurs venus de l'étranger, Mme Gisèle Halimi, député de l'Isère (app. P.S.), M. Mario Garcia Oliva, sénateur socialiste de Santander (Espagne), M^{re} Charrière Bournazel, de l'Association des jeunes avocats de Paris, et Cocusse (juriste catholique) ces deux derniers avocats représentant, en outre, plusieurs organisations des droits de l'homme, et M. Hurst Hannum, de l'institut internatio-

nal de droit de l'homme (Washington), n'ont pas été autorisés à pénétrer dans le tribunal.

Il en a été de même pour les journalistes étrangers qui ne sont pas accrédités au Maroc en permanence. Le même refus pourrait être opposé à M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, qui était attendu à Rabat ce mardi matin. Le ministère de la Justice a, en effet, fait savoir qu'aucun étranger ne serait autorisé à assister au procès.

Dans la soirée le procureur a repris les différents points du communiqué de l'U.S.F.P. et affirmé qu'en parlant de « prédisposition à l'abandon » du Sahara, les inculpés ne pouvaient que susciter le « désarroi » dans le pays. En outre, une telle décision ne pouvant être attribué qu'au roi, les signataires du texte auraient « porté atteinte aux citoyens, dans leur attachement à la personne du souverain ».

M^e Bouabid, qui s'est défendu avec beaucoup d'assurance, a affirmé que « défendre le Sahara, c'est défendre l'ordre et la sécurité du pays ». Il a exprimé le souhait que l'avenir montre qu'il s'était trompé dans son analyse, mais qu'il était préférable de parler des risques encourus par le Maroc plutôt que de les passer sous silence, et cela dans l'intérêt même du pays.

Avant que le ministère public prononce son réquisitoire, le président avait rejeté une demande de la défense assurée par un collectif de cent quarante avocats venus de tout le Maroc, qui entendait citer comme témoin M. M'Hamed Boucetta, ministre d'Etat aux affaires étrangères.

le monde du 23/9/61.

(1) 1 dh = 1,08 francs.

(2) Le président qui a assuré la présidence de la première audience, il y a une dizaine de jours, se trouvait en vacances et il semble qu'il y soit retourné, après le report du procès.

Maroc : un an de prison pour trois dirigeants de la gauche socialiste

Abderrahim Bouabid et ses amis sévèrement condamnés par le tribunal de Rabat

Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'USFP (Union socialiste des forces populaires), a été condamné à un an de prison ferme, hier, par le tribunal de première instance de Rabat. Deux autres membres du bureau politique de l'USFP, Mohamed Elyazghi et Mohamed Lahbabi, ont été condamnés à un an de prison ferme. Mohamed Mansour a été condamné à deux ans de prison avec sursis et Mohamed Forkani à un an avec sursis. Les cinq dirigeants de l'USFP étaient poursuivis pour avoir « *troublé l'ordre public* », en publiant une déclaration critiquant certains points de la résolution de l'OUA sur l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

« **S**I Abderrahim » restera donc en prison. Les juges du tribunal de première instance de Rabat en ont décidé ainsi, hier, au terme d'un procès commencé lundi et émaillé d'incidents.

A la lecture de ce verdict, les uns et les autres, le palais et l'opposition, réagiront en fonction de critères politiques pour un procès qui n'est que politique. Les premiers relè-

veront la « clémence » du verdict : le procureur n'avait-il pas demandé la peine maximum, c'est-à-dire deux ans de prison ferme ? Or deux des cinq accusés sont condamnés avec sursis et les trois autres à la moitié de la peine requise, soit un an de prison. Les autres, au contraire, relèveront dans le jugement de Rabat la sévérité du verdict, alors qu'à la veille de l'ouverture du procès tout le

monde s'attendait à Rabat à ce que les peines soient toutes assorties de sursis et que le roi, ayant ainsi adressé un « *avertissement* » à la direction de l'USFP, chercherait ensuite un apaisement. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que cette volonté d'apaisement soit définitivement éliminée : la fête de l'Aïd el Kebir (fête du mouton) sera célébrée le 8 octobre et elle donne chaque année au souverain l'occasion d'exercer sa grâce royale.

En attendant cette hypothétique — et malgré tout, aujourd'hui, fort improbable — clémence, les conséquences de ce verdict pour « *délit d'opinion* » seront graves sur le plan de la politique intérieure marocaine. La condamnation à un an de prison ferme de M^e Bouabid détruit pour longtemps sans doute le dialogue balbutiant qui depuis 1977 s'était instauré entre le roi Hassan II et l'opposition de gauche, justement en raison du conflit du Sahara. Le Maroc, qui se flatte d'offrir, contrairement à de nombreux autres pays du tiers monde, une image « *démocratique* » régresse, après le procès de Rabat, plusieurs années en arrière.

Le verdict prononcé hier aura également de graves conséquences sur l'évolution des relations franco-marocaines, les socialistes français ayant, en plusieurs occasions ces derniers jours, affirmé que les relations avec Rabat seraient gravement hypothéquées si les dirigeants socialistes marocains étaient condamnés à des peines de prison. Ch. C.

HASSAN ET LA JUSTICE COLONIALE

Le procès des dirigeants de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) a repris cette semaine à Rabat. Maître Abderrahim Bouabid, secrétaire général et quatre membres du Bureau politique de l'USFP ont été arrêtés les 9 et 10 septembre. Accusés d'abord d'atteinte à la sûreté de l'Etat pour avoir diffusé un tract (les organes de l'USFP sont suspendus depuis le 20 juin) dans lequel ils commentaient les décisions de la Conférence de Nairobi sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Finalement, le tribunal a retenu contre eux l'inculpation d'atteinte à l'ordre public en vertu d'un « dahir » du 29 juin 1935. C'est-à-dire en

violation de la présente Constitution marocaine et en ayant recours à une loi de la colonisation, élaborée à l'époque pour tenter d'enrayer le développement de la conscience nationale et de son expression. Les inculpés risquent deux ans de prison.

En fait, Hassan ne leur pardonne pas leur condamnation

de sa politique intérieure, conséquence catastrophique de la prolongation de la guerre. Il ne leur pardonne pas d'être aux côtés des travailleurs qui luttent de plus en plus nombreux et résolus contre une situation qui ne cesse de se dégrader et à laquelle le pouvoir ne sait répondre que par une répression plus poussée.

Revolution.
(25 sept - 1^{er} oct 81)

Bouabid et ses juges

Un an de prison ferme pour M^e Abderrahim Bouabid, pour Mohamed Elyazghi, député de Kenitra, et Mohamed Lahbabi. Deux ans de prison avec sursis pour Mohamed Mansour, député de Casablanca, un an avec sursis pour l'écrivain Mohamed Forkani. Le premier secrétaire de l'Union socialiste des Forces populaires et ses quatre coinceulés ont été jugés coupables du délit de « trouble de l'ordre public » par le tribunal de première instance de Rabat.

Ni les appels lancés par les socialistes Français en faveur de leurs amis marocains, ni la « préoccupation » manifestée par le Quai-d'Orsay, ni la puissante mobilisation de la défense — le bâtonnier de Rabat, M^e Seddiki, a plaidé à la tête d'un collectif de cent quarante avocats venus de tout le Maroc —, ni la présence de nombreux observateurs et journalistes étrangers, que la police a maintenus en dehors de la salle d'audience, rien n'a pu fléchir la sévérité du tribunal, c'est-à-dire la colère du roi.

Ce procès, celui de « la démocratie, du multipartisme et du droit d'opinion », selon la définition de l'un des avocats, s'est achevé par la condamnation de l'homme qui incarne depuis plus de vingt ans l'opposition socialiste à la monarchie. Abderrahim Bouabid paraissait pourtant presque intouchable. Protégé par sa popularité à l'intérieur, par ses nombreuses relations politiques à l'étranger, le premier secrétaire de l'U.S.F.P. avait en outre donné de

nombreux gages de son patriotisme, de son nationalisme et de son pragmatisme politique au souverain, par exemple en contribuant largement à l'établissement du consensus national sur le Sahara occidental. C'est d'ailleurs, apparemment, parce qu'il a été, sur la question du Sahara, plus royaliste que le roi que le dirigeant de l'U.S.F.P. a été déféré devant le tribunal de Rabat.

L'arrestation au début du mois



Abderrahim Bouabid au premier congrès de l'U.S.F.P.

d'Abderrahim Bouabid et de ses quatre camarades a suivi en effet une déclaration des socialistes marocains critiquant la résolution adoptée en août à Nairobi par l'O.U.A. et acceptée par Hassan II. Cette résolution prévoyait l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Les dirigeants de l'U.S.F.P. jugeaient ce projet de consultation dangereux pour « l'intégrité territoriale du Maroc », et dénonçaient chez les gouvernants une « prédisposition à la résignation, voire à l'abandon des provinces sahariennes ». Inquiétudes qui ont été jugées par le tribunal « de nature à troubler l'ordre public » et à « porter atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain ».

Mais l'affaire du Sahara n'est sans doute qu'un prétexte. En réalité, depuis la grève générale de juin, organisée par la C.D.T. (Confédération démocratique du Travail), centrale syndicale proche de l'U.S.F.P., grève qui avait abouti à des émeutes sauvagement réprimées par la police et l'armée, près de deux cents syndicalistes et militants socialistes ont déjà été condamnés. La question du Sahara a fourni à Hassan II un terrain favorable pour frapper une opposition socialiste devenue dangereusement active, populaire et crédible.

RENÉ BACKMANN

Nouvel Observateur
du 26/9 au 2 110/81

Bouabid condamné à un an de prison

Protestation de la CGT

Un an de prison ferme : c'est le verdict prononcé hier par le tribunal de Rabat contre Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, et deux autres membres du Bureau politique, Mohamed Alyazghi, député de Kénitra, et Mohamed Lahbabi, universitaire.

Les deux autres inculpés, Mohamed Mansour, député de Casablanca, et Mohamed Forkani, écrivain, ont été condamnés à deux ans de prison avec sursis.

Tous ces hommes, poursuivis pour « trouble de l'ordre public », n'avaient commis qu'une seule faute, qu'un seul crime : ils avaient critiqué une décision royale.

D'autres procès politiques sont en cours au Maroc, et l'on attend pour aujourd'hui la décision de la cour d'appel de Casablanca concernant trois dirigeants de la centrale syndicale CDT (Confédération démocratique du travail), parmi lesquels son secrétaire général, Noubir Amaoui, et deux responsables de l'USFP.

Les cinq hommes, en prison depuis trois mois, sont accusés de « complicité de pillage, jets de pierre et incendies volontaires ». Une formulation hautement fantaisiste visant à camoufler qu'ils sont, en réalité, jugés pour fait de grève et délit d'opinion : la CDT lança l'ordre de grève générale qui donna lieu, le 20 juin dernier, à la répression sanglante que l'on sait, et l'USFP se rallia à cet appel.

L'instruction de leur procès a été marquée par toute une série d'irrégularités, dénoncées en vain par la défense, et aucun observateur international n'y a été admis. Dans un communiqué, publié hier à Paris, la CGT

dénonce la parodie de justice engagée par le pouvoir marocain. Elle rappelle que depuis le 20 juin des centaines de militants syndicaux ont été condamnés à de lourdes peines de prison, et exige la libération de tous les syndicalistes et démocrates emprisonnés.

Cette utilisation, par Hassan II, de la justice comme instrument de répression, pour faire taire une opposition

qu'il y a peu encore il flattait et savait ménager, montre à quel point la monarchie marocaine est aujourd'hui aux abois face à l'accentuation de la crise et des difficultés qu'entraîne la poursuite de la guerre au Sahara occidental. Pour sortir de cette guerre, Hassan doit avouer aujourd'hui au peuple qu'il l'a trompé depuis six ans en l'entraînant dans l'aventure saharienne... La pilule est amère et ce qui se passe avec l'USFP montre que le roi a bien l'intention d'user de tous les moyens pour la faire avaler.

FRANÇOISE GERMAIN-ROBIN

2519181
L'Humanité

Maroc: un an de prison pour Me Bouabib, leader de l'USFP

Un an de prison ferme : le verdict est tombé hier soir pour Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) poursuivi devant le tribunal de première instance de Rabat pour « troubles à l'ordre public ».

Deux autres membres du bureau politique de l'USFP, Mohamed Elyazghi, député de Kénitra, et Mohamed Lahbabi, universitaire, ont été condamnés à la même peine d'un an ferme; Mohamed Mansour, député de Casablanca, a par contre été condamné à deux ans de prison avec sursis, et Mohamed Forkani, écrivain, à un an avec sursis.

Les cinq dirigeants socialistes marocains, détenus depuis le 8 septembre, avaient été poursuivis après la publication par BP de l'USFP d'un communiqué critiquant l'attitude du Roi Hassan II dans les négociations avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

L'USFP exprimait la crainte que les concessions faites par le souverain chérifien mettent en danger « l'intégrité territoriale » marocaine, c'est à dire en termes clairs, que le Maroc « perde » le Sahara pour lequel il mène depuis six ans une guerre coûteuse contre le Front Polisario.

La démarche des socialistes cherchait en fait à forcer Hassan II à révéler les accords secrets auxquels il aurait pu parvenir dans cette affaire, notamment grâce à l'action diplomatique discrète de l'Arabie saoudite. Le Roi ne l'a pas entendu ainsi, et a décapité la formation socialiste, déjà passablement désorganisée par la répression brutale du mois de juin, lors des manifestations anti-vie chère de Casablanca.

L'arrestation de Me Bouabib, une personnalité connue et respectée à l'étranger, avait provoqué de vives réactions de la part des socialistes français en particulier. Après la publication d'un communiqué du PS « exigeant » la libération des leaders

du l'USFP, le gouvernement marocain avait dénoncé « l'outrecuidance » de l'« immixtion » des socialistes français dans les affaires marocaines. Cela n'avait pas freiné pour autant les réactions. Pierre Joxe, le président du groupe socialiste à l'assemblée nationale faisait ainsi de la libération de Me Bouabid la condition de relations normales entre la France et le Maroc.

Après la condamnation de Maître Bouabid et de ses camarades, pour un délit d'opinion caractérisé, on imagine mal les socialistes français - et le gouvernement ? - rester silencieux, d'autant que le bureau de l'Internationale socialiste est réuni dans la capitale française.

Le leader socialiste marocain devient malgré lui source possible de tension entre Rabat et Paris, et surtout, un test des réactions du pouvoir socialiste face aux problèmes de droits de l'homme dans les pays étroitement liés à la France.

P.H.

libération 25/9/81

Maroc

Le procès de Me Bouabid et des dirigeants de l'USFP

Le procès du premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) Me Abderrahim Bouabid et de quatre autres membres du bureau politique du principal parti d'opposition marocain a repris le 21 septembre. Le ministère public a estimé que Me Bouabid et ses amis en publiant un communiqué critique pour la diplomatie menée par le roi Hassan II avait « porté atteinte aux citoyens dans leur attachement à la personne du souverain » ajoutant ainsi un nouveau chef d'accusation dénoncé par la défense. Me Bouabid et ses co-inculpés avaient en effet été poursuivis à l'origine seulement pour « troubles de l'ordre public ». L'ajournement demandé par la défense pour ce motif a été refusé par le président du tribunal. Dans son réquisitoire le procureur a demandé le maximum de la peine : deux ans de prison. A l'issue de l'audience le soir du 21 septembre, on s'attendait à un verdict sévère. Celui-ci était prévu pour le 24 septembre.

Les observateurs venus de l'étranger, comme Mme Gisèle Halimi, député socialiste de l'Isère (France), M. Mario Garcia Oliva, sénateur socialiste de Santander (Espagne), et les avocats mandatés par des organisations de défense des Droits de l'Homme, tels l'Américain Me Hammer et les Français, M^{rs} Christian Charrière Bournazel et Pierre Cocusse, n'ont pas été autorisés à pénétrer dans le tribunal.

Il en a été de même pour les journalistes étrangers non accrédités au Maroc.

Le détroit de Gibraltar et les présides de Sebta et Mellilia

Au cours de son récent voyage en Grande-Bretagne, le ministre des Affaires étrangères, M. M'Hamed Boucetta, dans une interview à la revue « Al Hawadith » a rappelé que le Maroc a une responsabilité en ce qui concerne le détroit de Gibraltar et est intéressé par toutes les questions de défense qui s'y rattachent car elles le concernent.

Le ministre a d'autre part réaffirmé que les villes de Sebta et Mellilia encore sous domination espagnole font partie intégrante du territoire national. Le ministre a ajouté que le Maroc souhaitait que le problème posé par ces deux villes soit réglé pacifiquement et amicalement avec l'Espagne mais qu'il refusait qu'elles fassent partie de bases et d'alliances n'assurant pas l'intégrité et l'unité du Maroc.

M. M'Hamed Boucetta faisait allusion aux déclarations du ministre espagnol de la Défense, M. Oliart, qui, après avoir récemment présidé un défilé militaire à Melilla qu'il avait qualifié d'« impressionnant » avait affirmé que l'Espagne se maintiendrait dans les deux « présides » « au moins pour les cinq siècles à venir. » D'autre part le chef d'état-major espagnol, le général Alfaro Arregui a déclaré à Bruxelles que « si l'Espagne entre à l'Otan, Sebta et Mellilia y entreront aussi » affirmant de façon catégorique « l'hispanité » des deux villes.

Baisse de la consommation de sucre au premier semestre

Les statistiques de consommation sucrière au premier semestre 1981 confirment la tendance à la baisse qui s'annonçait et sur laquelle nous avons attiré l'attention à plusieurs reprises (voir notamment MTM des 13 mars 1981, p. 667, et 24 juillet 1981, p. 1933), en observant qu'elle révélait une indiscutable réduction du pouvoir d'achat de la population.

La consommation marocaine de sucre, qui, après avoir franchi le cap des 600 000 t en 1979, avait approché 612 000 t en 1980, ne réalisant plus qu'une progression de 2,9 % (MTM du 5 décembre 1980, p. 3337) a évolué depuis vers une authentique régression. A terme des six premiers mois de 1981, en effet, il n'a été mis à la consommation que 291 264 t de sucre, soit 6,8 % de moins qu'au cours du premier semestre 1980.

La ventilation des ventes, précise le CEDIES, organe de la CGEM (Confédération générale économique marocaine), laisse apparaître que la mise à la consommation de pains et de concassés continue de constituer l'essentiel des tonnages écoulés avec 194 134 t quoiqu'en diminution de 1,15 % par rapport au premier semestre 1980.

Marchés Tropicaux
25 sep 81



→ Les ventes de sucre en *morceaux* ont porté pendant les six premiers mois 1981 sur 25 654 t, dont 3 268 t achetées à l'étranger. Le rapprochement avec l'an dernier fait ressortir une diminution de 19,23 % des ventes totales et de 76,7 % des importations de cette catégorie de sucre. Ainsi, la baisse de la consommation s'expliquerait-elle par celle des achats à l'extérieur passés de 9 878 t à 4 837 t, dont 3 268 t ont été commercialisées.

En ce qui concerne les ventes de *granulés*, elles ont baissé de 15,4 %, passant de 84 478 t en janvier-juin 1980 à 71 476 t en janvier-juin 1981, dont 16 133 t importées, contre 21 184 t un an auparavant. Cette diminution serait imputable au ralentissement du niveau d'activité de certaines branches de l'industrie alimentaire notamment celle des boissons gazeuses.

Cette activité s'est, en effet, considérablement ressentie cette année de l'insuffisance de la demande due probablement à la baisse du pouvoir d'achat dans le monde rural, par suite des effets néfastes de la sécheresse. En outre, cette profession supporte encore, comme d'autres branches d'ailleurs, toute l'augmentation intervenue en mai dernier dans les prix du sucre, augmentation qu'elle n'a pas pu répercuter par suite de la procédure du contrôle des prix.

Légère progression de la production sucrière

La production marocaine de sucre aurait, quant à elle, atteint 278 200 t au premier semestre 1981, ce qui, souligne le *CEDIES*, traduirait une légère progression par rapport aux quantités produites au premier semestre 1980 (272 900 t).

Tenant compte du sucre brut importé, la production totale, au premier semestre 1981, est ainsi répartie :

- 200 482 t de sucre en *pains*, contre 210 813 t l'an dernier, soit une baisse de près de 5 %; à noter qu'il n'a pas été importé de « pains » cette année;
- 78 550 t de sucre *granulé*, tonnage supérieur de 12,2 % à celui traité un an auparavant (70 029 t) à la même période. Le raffinage ayant porté, en outre, sur 19 641 t importées, contre 22 201 t l'année dernière;
- 23 629 t de sucre en *morceaux*, quantité inférieure à celle produite l'an dernier qui avait été de 24 133 t. Là encore, le raffinage a porté sur des importations en baisse (4 837 t, contre 9 878 t d'un semestre à l'autre).

Par ailleurs, les statistiques disponibles à fin juillet 1981 indiquent une production au cours de ce mois de 83 384 t, dont 3 638 t de sucre en pains, 42 862 t de granulés et 4 154 t de morceaux.

Au total donc, à fin juillet 1981, c'est-à-dire quasiment à la fin de la campagne, le raffinage a porté sur 386 045 t, dont 361 567 t produites par les sucreries nationales; ce qui dépasserait largement aussi bien les prévisions estimées à 320 000 t, que la production de l'an dernier arrêtée à quelque 338 000 t.

Au demeurant, au terme du premier semestre 1981, les importations totales n'ont porté que sur 199 000 t, contre 220 000 t l'an dernier. Mais la facture sucrière, observe par ailleurs le *CEDIES*, a plus que doublé d'une année à l'autre (+ 144,8 %).

● **PÉTROLE : contrat de recherche pour Arco.** — Un contrat de recherche d'hydrocarbures a été signé le 18 septembre à Rabat entre la société américaine *Atlantic Richfield Company (ARCO)* et l'*Office national marocain de recherche pétrolière (Onarep)*

Marchés tropicaux - 25 septembre 1981

Maroc

La condamnation de M^e Bouabid

à un an de prison ferme surprend par sa sévérité

La condamnation, à Rabat, de M^e Bouabid, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, à un an de prison ferme, a surpris par sa sévérité et provoqué, ce vendredi 25 septembre, une certaine émotion au Maroc et à l'étranger. M. Ali Yata, secrétaire général du Parti du progrès et du socialisme (communiste) avait souligné, dans un éditorial d'« El Bayane », qu'il s'agissait d'un « procès d'opinion » et demandé l'acquittement des prévenus. De son côté, l'Interafricaine socialiste a chargé son président, M. Senghor, d'entreprendre une mission de conciliation. Il n'est pas impossible que le roi use de son droit de grâce, le 8 octobre, à l'occasion de l'Aïd el Kabir. Enfin, le procès de M. Mustapha Kerchaoui, rédacteur en chef d'« Al Moharrir », organe de l'U.S.F.P., et de cinq autres dirigeants de ce parti et de la Confédération démocratique du travail, qui s'est ouvert, mercredi, à Casablanca, a été renvoyé à ce vendredi.

De notre correspondant

Rabat. — M. Bouabid, M. El Yazghi, directeur de la presse socialiste, député de Kenitra (ex-Port-Lyautey), et M. Lahbabi, universitaire, ont été condamnés à un an de prison ferme, jeudi 24 septembre, par le tribunal de première instance de Rabat.

En revanche, les deux autres membres du bureau politique de l'U.S.F.P., MM. Mansour, député de Casablanca, et Forkani, écrivain, n'ont été condamnés qu'à des peines de prison avec sursis, le premier à deux ans, le second à un an.

Le verdict a été prononcé, en quelque sorte, « à la sauvette », de manière à éviter toute manifestation des militants socialistes. La session du tribunal, situé loin du centre, devait reprendre à 15 heures. Or elle a été avancée au dernier moment à 14 h. 30, de telle sorte que seuls quatre ou cinq avocats et deux ou trois journalistes étrangers accrédités à Rabat ont assisté à la lecture du verdict.

Depuis plusieurs jours, la volonté des autorités de châtier les dirigeants socialistes était devenue de plus en plus perceptible. Le procureur avait même créé une petite sensation lundi en adjoignant au chef d'accusation de trouble de l'ordre public celui d'avoir attenté à l'autorité royale (*le Monde* du 24 septembre). Sans doute ce second chef d'accusa-

tion était-il plus proche de la réalité dans la mesure où le communiqué de l'U.S.F.P. déclarait à propos des résolutions de Nairobi : « Il faudrait accepter de se payer de mots ou de faire preuve d'une singulière naïveté pour prétendre qu'un tel processus, s'il était appliqué, ne mettrait pas en cause l'intégrité territoriale de notre pays. »

Le président du tribunal n'a finalement pas suivi le procureur, préférant rester sur le terrain, considéré comme plus solide du point de vue juridique, de l'atteinte à l'ordre public qui permettait, en s'appuyant sur le dahir de 1935 hérité de l'époque coloniale, de condamner les accusés à une peine sévère.

Les premières réactions enregistrées du côté socialiste, jeudi, se résument en une seule affirmation : « Nous relèverons le défi, l'avenir nous départagera. » Les dirigeants socialistes interrogés laissent entendre que les prévenus pourraient éventuellement dédaigner d'interjeter appel, comme ils en ont la possibilité. Ainsi, le parti socialiste paraît-il vouloir tirer tout le profit possible des poursuites, sinon de la persécution, dont il est l'objet pour se présenter devant l'opinion comme le seul grand parti d'opposition crédible sur tous les plans.

ROLAND DELCOUR.

Le monde du 26/9/81

Maroc

Les députés socialistes français jugent « inacceptable » le verdict du tribunal de Rabat

A la suite des sentences prononcées par le tribunal de Rabat contre M^e Abderrahim Bouabid, condamné à un an de prison ferme, et de quatre autres membres du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (« le Monde » du 26 septembre), le groupe socialiste à l'Assemblée nationale française a publié, vendredi 25 septembre, un communiqué déclarant notamment : « Ces condamnations, prononcées à la sauvette et avant l'heure fixée pour l'audience, interviennent à l'issue d'un procès mené dans des conditions contraires aux droits de la défense. » Le texte ajoute : « Le verdict de Rabat réprime un délit d'opinion, ce qui, dans une démocratie, est inacceptable. »

Parallèlement, un communiqué de l'U.S.F.P., publié à Paris, souligne que « la répression ne peut s'expliquer que par la volonté délibérée du pouvoir réactionnaire marocain de liquider l'U.S.F.P. et la C.D.T. (Confédération démocratique du travail), c'est-à-dire toute véritable opposition à la politique antipopulaire et anti-aïlleurs, le procès de Casablanca contre six dirigeants de l'U.S.F. démocratique poursuivie depuis vingt ans au Maroc ». Par ailleurs, le procès de Casablanca contre six dirigeants de l'U.S.F.P. et de la C.D.T., dont le rédacteur en chef d'« Al Moharrir », qui avait repris vendredi, a été renvoyé à mercredi.

Libres opinions

On n'embastille pas Bouabid

par CHARLES-ANDRÉ JULIEN

CONDAMNÉ deux fois par la justice française, M^e Bouabid connut la prison durant quatre ans. Ironie amère : la justice marocaine vient de l'embastiller pour un an en se fondant sur un dahir de 1935 imposé au sultan Sidi Mohammed par le protectorat. Le colonialisme a du bon quand il lègue des textes de répression qu'on n'abroge pas.

J'ai connu Bouabid en 1946, alors qu'il s'employait avec succès à Paris à un rapprochement franco-marocain. Bien qu'il eût trente ans de moins que moi, nous sommes devenus amis. C'est le seul Maghrébin qui me tutoie. Je suis demeuré sensible à son charme, qui séduisait même M. Pinay, mais surtout à son intelligence à la fois froide et passionnée, à sa droiture qui ne pactise pas et à son impeccable probité.

Si je n'ai pas partagé son exaltation saharienne, qui me rappelait les accents belliqueux de Barrès et de Déroulède, je n'ai jamais mis en doute sa sincérité et la profondeur de sa foi.

Les régimes d'autorité n'aiment pas les opposants. Or le roi Hassan II, qui a su jouer avec succès des divisions et des erreurs de l'opposition, tolère difficilement qu'un de ses sujets conteste publiquement ses décisions.

Bouabid jouit au Maroc d'une grande popularité, grâce à ses positions indépendantes en politique ; il n'est pas moins connu à l'étranger, où il bénéficie d'un prestige d'homme d'Etat, bien que le roi l'ait écarté de tous les postes responsables.

L'affaire saharienne rapprocha le roi et le secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires. Pas suffisamment pour que Bouabid ne marquât des réserves au sujet des mines de fer de Gara-Djebilet (en Algérie) ou de la conduite des opérations. On peut comprendre que le souverain ait mal accueilli les critiques de Bouabid sur sa position à Nairobi II et les dangers d'un référendum. Cette divergence que Mohammed V eût traité paternellement, dans un entretien au palais, le roi l'a résolue par la force. Ainsi prend fin l'accord tacite qui empêchait une rivalité permanente entre les deux hommes d'aboutir à une rupture.

Des sbires ont mené sans ménagement Bouabid en prison. Des juges peu fiers, devant des avocats solidaires du plus prestigieux de leurs collègues, renoncèrent à l'atteinte à la souveraineté de l'Etat pour s'en tenir au dahir de 1935.

S.M. Hassan II sait l'amitié qui m'unissait à son père, qui me demanda publiquement de porter sur la politique du palais des jugements surtout critiques. Puis-je me permettre, avec l'autorité de mon âge, et le dévouement que j'ai toujours témoigné à la cause marocaine, lui dire en toute amitié que je crois sincèrement que si le tribunal a fermé sur Bouabid les portes de la prison, le roi a la possibilité de les rouvrir ?

Le monde
du 27/28 sept. 81

Maroc

LES DÉSACCORDS SUR LE CONFLIT SAHARIEN

Une « déclaration des milieux autorisés » réfute les arguments de l'U.S.F.P.

De notre correspondant

Rabat. — M^e Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'U.S.F.P., et les quatre autres membres du bureau politique, condamnés, le 24 septembre, par le tribunal de première instance de Rabat, auront réussi à obliger les autorités marocaines à ouvrir la discussion sur la résolution de la commission *ad hoc* de l'O.U.A. concernant le référendum au Sahara occidental.

Le déroulement du procès a, en effet, entraîné la publication, non seulement dans le journal communiste *Al Bayane*, de nouveau autorisé, mais aussi dans la presse gouvernementale, d'un certain nombre des arguments développés par le communiqué du 5 septembre, qui avait fondé les poursuites contre les dirigeants de l'U.S.F.P., et qui critiquait plusieurs passages de la résolution de l'O.U.A.

En outre, cette même presse, notamment le *Matin du Sahara*, que dirige M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre du tourisme et familier du roi, a publié à deux reprises, mardi 22 et vendredi 25 septembre, une « déclaration des milieux autorisés », dont l'essentiel se retrouve dans un message adressé par le souverain au chef de l'Etat kenyan, M. Daniel Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A. Ce texte s'efforce de réfuter le communiqué de l'U.S.F.P., lui assurant ainsi une publicité qu'il n'avait pu avoir; les journaux de ce parti étant suspendus depuis le 20 juin.

La déclaration réaffirme que l'administration intérimaire prévue par la résolution de Nairobi « aura pour seule compétence d'organiser le référendum » et ne saurait se substituer aux autorités marocaines en place. Elle rappelle aussi qu'aux termes de cette résolution, et pour ce qui est de la participation au scrutin, le document de base restera le recensement espagnol de 1974, tout en admettant qu'il devra être complété par les listes du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Celles-ci, à condition d'établir l'origine sahraouie des électeurs, seront donc de quelque utilité « pour faciliter les recherches ». « Il est donc absurde d'affirmer, indique la déclaration, que le territoire sahraoui sera l'objet d'une invasion par des dizaines de milliers d'éléments dont l'identité sera pratiquement incontrôlable », comme le faisait le communiqué de l'U.S.F.P.

La déclaration nie que le Maroc puisse être contraint de négocier le

cessez-le-feu, même indirectement, avec le Polisario. Rabat entend s'en tenir à sa politique constante de négociations avec les « Etats concernés », c'est-à-dire l'Algérie et la Mauritanie.

D'autre part, « le gouvernement marocain veillera à ce que le libellé de la question posée aux électeurs soit conforme au droit public musulman », c'est-à-dire se réfère « au concept essentiel d'allégeance » reconnu par l'arrêt de la Cour internationale de justice de La Haye en octobre 1975.

Ainsi que le relevait M^e Bouabid pour s'en féliciter, dans sa dernière déclaration devant le tribunal, les réserves et les craintes formulées par l'U.S.F.P. « sont devenues l'objet d'un échange d'opinions, d'une analyse plus précise ». Ces craintes sont-elles partagées dans le peuple, par une partie de la classe politique et même par de hauts fonctionnaires notamment dans les milieux proches de l'Istiqlal, parti nationaliste dont le chef est M. Boucetta, ministre des affaires étrangères ? Les dirigeants socialistes l'affirment sans ignorer que le terrain sur lequel porte la nouvelle confrontation entre l'opposition et le pouvoir a beaucoup moins d'impact dans les milieux populaires que les hausses de prix qui avait conduit à la grève du 20 juin et aux émeutes de Casablanca.

En outre, s'agissant du Sahara, personne ne met en doute la volonté du roi de préserver l'intégrité du territoire et de sauvegarder le rattachement des deux provinces sahariennes approuvé à plusieurs reprises, selon les Marocains, par les populations intéressées.

ROLAND DELCOUR.

● M. Senghor reçu par Hassan II. — Président de l'inter-africaine socialiste, M. Senghor a été reçu, dimanche 27 septembre, par le roi Hassan II. Il avait été chargé par le bureau de cette organisation d'une démarche en faveur des dirigeants de l'U.S.F.P. récemment condamnés. D'autre part, le quotidien progouvernemental *Al Maghrib*, dénonce la présence d'une délégation du Front Polisario à titre d'observateur à la réunion de l'Internationale socialiste à Paris et affirme, dans un éditorial que le « parti pris d'antimarocanisme » du parti socialiste français et « sa complaisance envers l'Algérie » menacent le maintien de bonnes relations franco-marocaines. — (Reuter.)

le monde
du 29/9/77

Maroc

La presse dénonce la rigueur des contrôles aux frontières françaises

De notre correspondant

Rabat. — L'opinion du royaume s'émeut des nouveaux contrôles plus rigoureux imposés, selon les informations dont on dispose ici, aux voyageurs marocains se présentant aux frontières françaises. Dans un article intitulé : « Fin de l'illusion de la France terre d'accueil » et sous-titré : « Immigrés indésirables » et « Visiteurs au compte-gouttes », le journal *Al Maghrib*, organe du R.N.I., parti gouvernemental, stigmatise ces dispositions sur un ton très vif, parlant même de « xénophobie ».

Les nouvelles mesures comprendraient l'obligation pour les touristes de présenter des documents relatifs à l'organisation de leur séjour en France, pour les hommes d'affaires de justifier de l'exercice de leur profession et de fournir des précisions sur les établissements qu'ils comptent visiter en France, pour les étudiants de présenter une attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement français et pour les Marocains visitant leur famille de disposer de certificats d'hébergement. Les regroupements familiaux seraient également soumis à de nouvelles mesures de contrôle.

Après avoir énuméré ces mesures, l'éditorialiste du journal *Al*

Maghrib n'hésite pas à les qualifier de « scandaleuses » et à suggérer que le retour de la procédure du visa serait plus simple.

Une mise au point du ministre français des relations extérieures a été publiée, dimanche 27 septembre, par le même journal. Le Quai d'Orsay « a démenti de la façon la plus catégorique qu'un changement soit intervenu dans la procédure d'entrée en France », en précisant que « les rumeurs selon lesquelles les ressortissants marocains seraient soumis prochainement à un visa préalable sont purement fantaisistes ». La convention de libre circulation entre les deux pays restant en vigueur. Le communiqué reconnaît, cependant, que, « selon les témoignages de nombreux voyageurs, il s'avère de façon indéniable que la vigilance de la police des frontières s'est accrue ». Mais ce redoublement de vigilance serait dû à la volonté de mettre fin à toute velléité d'immigration clandestine.

A l'argument selon lequel les contrôles renforcés complètent la régularisation du statut des immigrants clandestins, on répond, ici, que le lien entre les deux séries de mesures est artificiel et ne saurait justifier les nouveaux contrôles. — R. D.

Le monde
du 30/9/81

MAROC

Le jugement des cinq dirigeants socialistes sert bien entendu le pouvoir. Curieusement, l'opposition y trouve son compte.

Le procès du Sahara

de notre envoyé spécial Siradiou Diallo

Nous vous connaissons parce que nous lisons régulièrement *J.A.*, notre journal préféré. S'il ne tenait qu'à nous, c'est avec plaisir qu'on vous aurait laissé passer. Mais les ordres sont les ordres. » Cette explication prononcée sur un ton détendu et sincèrement navré est celle que nous ont donnée, le matin du 21 septembre, d'aimables (du moins avec les observateurs étrangers) inspecteurs de police postés à l'entrée du tribunal de première instance de Rabat, rue de Madagascar, dans le quartier populaire de la Mosquée.

D'importantes forces de l'ordre avaient bouclé le secteur, coupant toute voie d'accès au tribunal. Motif ? On jugeait « publiquement » cinq dirigeants de l'USFP (Union socialiste des forces populaires), dont leur prestigieux leader, M^e Abderrahim Bouabid. Les familles des accusés et quelques proches, aux noms soigneusement filtrés, étaient autorisés à suivre le procès. Pour les journalistes, en revanche, seuls ceux accrédités au Maroc étaient admis dans le prétoire. Les envoyés spéciaux, de même que les avocats étrangers, dont M^e Gisèle Halimi, venue de France, ont été réduits à piétiner dans la rue tout au long de la

journée et demie que dura le procès.

Après plusieurs va-et-vient entre le quartier de la Mosquée et le ministère de l'Information en vue d'obtenir le précieux laissez-passer permettant de faire partie de la petite coterie qui se serrait dans la salle exigüe du tribunal pour suivre *de visu* le débat, il a fallu se résoudre à en être exclu. Et s'en remettre à la noria des avocats, amis et autres militants qui reliaient le prétoire à la rue. Tout cela dans une ambiance de fraternité militante que le soleil, la poussière et les bousculades ne pouvaient que réchauffer à mesure que la journée s'étirait.

En vérité, il s'est avéré d'emblée que ce procès, tout en étant celui de l'USFP, était avant tout celui du Sahara ou plus exactement des résolutions de Nairobi. Pouvoir et opposition s'y sont accrochés et illustrés sans que l'on sache lequel des deux étaient le plus ravi d'en découdre. Car, même si le communiqué diffusé le 8 septembre par le bureau politique de l'USFP tombait, de l'avis des autorités, sous le coup du dahir du 29 juin 1935 (J.A. n° 1081), il n'en demeure pas moins que, de part et d'autre, ce procès était, sinon recherché, tout au moins bienvenu.

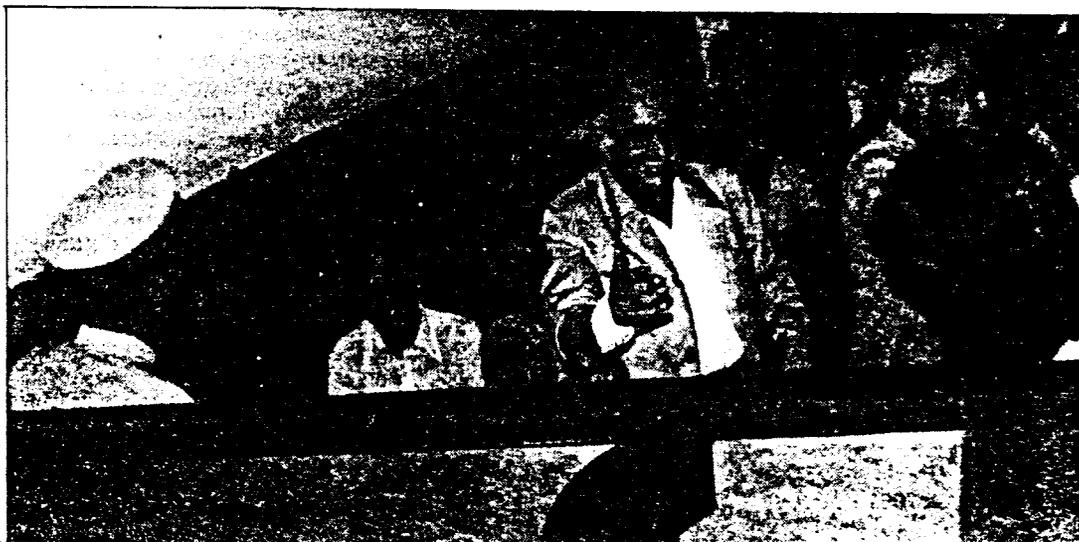
Du côté de l'opposition, pour démontrer sa combativité et sa détermination à maintenir et à sauvegarder le Sahara si cher au cœur de la nation marocaine.

Du côté du Palais, pour attirer l'attention de l'opinion africaine et internationale sur l'impossibilité pour le Maroc d'accepter des concessions particulières quant aux modalités d'application du référendum décidé les 24 et 25 août à Nairobi par le Comité des sages de l'OUA. Et se présenter, par là même, comme l'élément modéré sur l'échiquier politique marocain.

En tout cas, cette affaire arrange bien les autorités qui disposent désormais d'un argument en or pour s'opposer à l'installation d'une véritable structure administrative de l'OUA durant la période référendaire. « *Il y a des limites que nous ne pouvons dépasser*, diront les responsables marocains, *au risque de provoquer une explosion chez nous.* »

L'accusé principal, M^e Abderrahim Bouabid, a pris la parole pour présenter en termes élégants et dignes une défense et illustration du Sahara marocain. Il est clair que, s'il n'avait tenu qu'à lui et à ses amis, ce procès aurait duré plusieurs jours, sinon des semaines. Mais, ayant frappé un grand coup avec l'arrestation et le jugement des leaders de l'USFP, les autorités n'avaient plus besoin que l'affaire se prolonge.

Aussi, après avoir demandé, à la surprise générale, la peine maximale prévue par la loi, soit deux ans de prison ferme, le procureur a-t-il fait en sorte que le procès ne traîne pas en longueur. Sera-t-il suivi par le tribunal ? Personne, au soir du 22 septembre, ne croyait à une condamnation ferme des leaders de l'USFP ni, surtout, à deux ans de prison. Mais sait-on jamais ?



De gauche à droite, MM. Lyazghi, Lahbabi et Forkani, membres du Bureau politique l'USFP. S'il n'avait tenu qu'à eux, ce procès aurait duré plusieurs jours.